

Département de la  
Charente- Maritime

-----  
Ville de ROYAN  
-----

OBJET :

Transfert d'un poste  
téléphonique

62058



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal

-----  
Séance du 26 Juin 1962  
-----

Le vingt six Juin mil neuf cent soixante deux, à 21 h le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire d'après convocations faites le 22 Juin 1962.

Etaient présents : MM. Meyer, Matras, Rochedereux, Brenusseau, Lanoue, Mouchot, Guillaud, Reix, Morgrand, Etcheber, Bujard, Nartseau, Galland, Bétous.

Représentés : M. Biscaye par M. Matras

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BÉTOUS ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Service des Postes et Télécommunications de ROYAN a établi un devis pour le transfert du poste téléphonique n° 19.37 dont dispose le Lieutenant Deschamps du Corps des Sapeurs-Pompiers de ROYAN qui a changé d'adresse.

Le devis s'établi comme suit :

- part contributive	300 NF
- transfert	150 NF
	-----
Soit au total	450 NF

La Commission des Finances lors de sa réunion du 12 Juin 1962 a estimé que les frais de transfert devaient être laissés à la charge de l'intéressé.

Le Conseil Municipal :

Vu l'avis de la Commission des Finances sus visé  
Vu le devis présenté par l'Administration des P. et T.

décide

- de régler seulement la part contributive s'élevant à 300 NF dépense qui sera imputée sur le chapitre II, art. 7 des dépenses " Télégrammes-Téléphones" ( abonnement - usage - installations ) du budget de 1962.

Les frais de transfert du poste téléphonique incomberont au Lieutenant Deschamps.

Fait et délibéré à Royan, les jour mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents



**APPROUVÉ**

ROCHEFORT-SUR-MER, le 3 JUIL 1962

Le Sous-Prefet,

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,



ROYAN, le 6 Juin 1962

Finances

AW/LH

Le Maire de la Ville de Royan  
à Monsieur le Chef de Centre  
Télécommunication  
Service des Abonnements  
ROYAN

Monsieur ,

J'ai l'honneur de vous accuser réception  
de votre devis concernant le transfert du poste 19.37.

Etant donné le montant de la part contribu-  
tive, votre proposition sera soumise à la Commission des Finances  
lors de sa prochaine réunion.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé  
de la suite donnée.

Veillez croire, Monsieur, à mes sentiments  
distingués.

Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué,

M. MATRAS



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

# POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

## CENTRAL TÉLÉPHONIQUE DE ROYAN

Téléphone : 10-89 — C. C. P. 64.06.44 Bordeaux

Rue de la République

ROYAN, le 25 MAI 1962

Monsieur le Maire

ROYAN



Monsieur le Maire,

*avis finances  
4-6-62*

Suite à votre lettre du 22 courant et à votre demande de transfert du 3 Mars 1962 pour l'abonnement 19.37 ROYAN, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le montant du devis s'élève tous droits compris à la somme de 450NF se décomposant comme suit:

Part Contributive	300 ]
Transfert	150 →
	----
Total.....	450NF.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître dans le meilleur délai si vous acceptez le montant du devis.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

p Le Chef de Centre  
Sce des Abonnements.

*Siquan*